

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

n° 166-23 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chargé de l'instruction et du contrôle des branchements aux réseaux d'eaux à la direction de l'eau et de l'assainissement

- date de convocation le 13 octobre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cécile Trahand

Christophe Pierretton

Alain Thieffinat

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin

Jean-François Poitou

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Sara Rotelli - de Brigitte Bochaton à Josette Rémy - de Arthur Boix-Neveu à Jean-Benoît Cerino - de Vincent Boulnois à Anne-Marie Barouti - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Marc Léoutre - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Chantal Giorda à Sandra Ferrari - de Danièle Goddard à Sabrina Haerinck - de James Hallay à Michel Dyen - de Max Joly à Céline Vernaz - de Laïla Karoui à Walter Sartori - de Martine Lambert à Jean-Maurice Venturini - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Jean-Pierre Casazza - de Bruno Stellan à Benoît Perrotton - de Serge Tichkiewitch à Eric Delhommeau - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Philippe Vuillermet à Alain Caraco

- conseillers excusés : 7

Marie Bénévisse - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Christian Gogny - Luc Meunier - Marine Mithieux

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

délibération n° 166-23 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chargé de l'instruction et du contrôle des branchements aux réseaux d'eaux à la direction de l'eau et de l'assainissement**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, indique que le poste existant de chargé de l'instruction et du contrôle des branchements aux réseaux d'eaux à la direction de l'eau et de l'assainissement est à pourvoir.

Ce poste est chargé d'instruire les demandes d'urbanisme et de réaliser le contrôle des travaux de branchements aux réseaux publics d'alimentation en eau potable (AEP), d'eaux usées (EU) et d'eaux pluviales (EP) des maisons individuelles et des immeubles collectifs.

Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement	Catégorie B – cadre d'emplois des techniciens
Missions confiées à l'agent	Instruire les demandes d'urbanisme dans les domaines de l'eau potable, des eaux pluviales et de l'assainissement - Informer les usagers et les maîtres d'œuvre sur les procédures techniques et la réglementation en vigueur - Instruire les dossiers : déclarations préalables, certificats d'urbanisme, permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir - Accompagner et conseiller les usagers et les maîtres d'œuvre dans la mise en application du zonage « eaux pluviales » sur l'ensemble du territoire (en particulier dans les outils de gestion alternative des eaux pluviales) - Renseigner la base de données Ypresia Réaliser le contrôle des travaux de branchements aux réseaux publics d'AEP/EU et EP des maisons individuelles et des immeubles collectifs - Définir sur le terrain les modalités de branchements aux réseaux d'eaux et les dispositifs de gestion des eaux pluviales auprès des usagers ou des entreprises de travaux publics - Suivre et contrôler la bonne exécution des travaux de branchements et des dispositifs intérieurs de comptage dans les bâtiments collectifs - Faire les préconisations des installations de comptage de chantier et suivre l'application des cahiers des charges pour les immeubles collectifs - Rédiger les certificats de conformité et les déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux pour les communes pour les immeubles collectifs
Rémunération de l'emploi	Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens selon expérience

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de directeur de l'eau et de l'assainissement est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des techniciens. Ce poste présente les caractéristiques définies ci-dessus,

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+2 dans les domaines suivants : eau/assainissement, environnement, génie civil ou bâtiment,
- expérience professionnelle (emploi, stages, contrat d'apprentissage...) dans un domaine de compétences similaires ou au sein d'un bureau d'études maîtrisant les techniques de conception des réseaux humides,
- connaissances dans les domaines des eaux (potable, pluviale, assainissement) et des travaux publics, et si possible, du code de l'urbanisme et du code de l'environnement,
- savoir lire des plans (plus particulièrement ceux des réseaux divers),
- aisance rédactionnelle, esprit de synthèse, autonomie et travail en équipe,
- qualités relationnelles, sens du service public, pédagogie, diplomatie,
- maîtrise des outils bureautiques, et si possible les logiciels de SIG et de gestion des demandes des usagers,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **166-23 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chargé de l'instruction et du contrôle des branchements aux réseaux d'eaux à la direction de l'eau et de l'assainissement

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 07 novembre 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231107-lmc1H30068H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30068H1

Date de transmission en Préfecture : 07 novembre 2023

Date de réception en Préfecture : 07 novembre 2023

Publication sur le site internet: jeudi 09 novembre 2023